

ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Discussion du GAC sur l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS (1 sur 3)  
Mardi 23 mars 2021 – 9h00 à 10h00 EST

JULIA CHARVOLEN : Bonjour à tous. Soyez les bienvenus à la séance du GAC sur l'utilisation malveillante du DNS du 23 mars à 14 h 00 UTC.

Comme il s'agit d'une séance publique et que d'autres membres de la communauté de l'ICANN peuvent y assister, la direction du GAC et le personnel de soutien demandent aux représentants de dire leur nom et leur affiliation sur le chat.

Si vous voulez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le dire sur le chat qui se trouve dans la partie inférieure du chat de Zoom.

L'interprétation pour les séances du GAC inclut les six langues de l'ONU et le portugais. Les participants peuvent choisir la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation.

Si vous souhaitez parler, veuillez activer le micro lorsque le gestionnaire de la séance vous le permettra. Indiquez la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Au moment de parler, assurez-vous de mettre sur muet tous les autres dispositifs.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

Cette séance, comme toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite attendues. Au cas où il y aurait une interruption pendant la séance, notre équipe technique mettra sur muet tous les participants.

Cette séance est enregistrée. Les enregistrements et les transcriptions seront disponibles sur la page web de la réunion ICANN70.

Je cède la parole à Manal.

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** Soyez les bienvenus à la première des deux séances sur l'utilisation malveillante du DNS à 9 h 00 heure de Cancún, 14 h 00 UTC.

Le GAC va tenir compte du développement des activités de l'ICANN, de la conclusion du SSR2 et du EPDP sur les séries ultérieures, où l'on détermine les prochaines étapes et où l'on garantit les mesures appropriées pour éviter et atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Ceci inclut les dispositions concrètes pour améliorer les dispositions contractuelles. Nous aurons aussi une présentation des collègues représentants du Japon.

Donc je vais céder la parole à nos orateurs, Laureen Kapin, qui est coprésidente du groupe de travail sur la sécurité publique du GAC et qui fait partie du département commercial des États-Unis, Chris Lewis-Evans de l'agence nationale du délit du Royaume-Uni et qui est aussi coprésident du PSWG, et Gabriel Andrews, qui fait partie du bureau fédéral d'enquêtes des États-Unis. Je cède la parole à Laureen Kapin.

LAUREEN KAPIN : À vrai dire, c'est eux qui vont commencer la présentation et c'est moi qui la finirai.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pas de problème. Je pensais que nous allions suivre l'ordre de la présentation.

LAUREEN KAPIN : Ce n'est pas grave, c'était un petit truc pour tout le monde.

CHRIS LEWIS-EVANS : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tout le monde où que vous soyez. Comme Manal l'a dit, nous allons aborder une série de questions pour notre première séance sur l'utilisation malveillante du DNS. Nous disposons d'une heure mais vous savez qu'il y a beaucoup de thèmes à aborder. Alors nous allons voir les questions après la première séance du SSR2 et nous allons ensuite passer à la séance concernant l'utilisation malveillante du DNS. Nous aurons aussi une séance de mise à jour du PSGW où nous allons répondre à des questions.

La révision du SSR2 a été effectuée et il me semble qu'il y a là des messages clés en ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS ; voilà pourquoi nous avons deux séances. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Comme d'habitude, nous voulons souligner certaines séances clés sur l'utilisation malveillante du DNS qui auront lieu pendant la réunion 70 de l'ICANN. Il y a une seconde séance sur l'utilisation malveillante du DNS mercredi, c'est-à-dire demain, et pendant cette séance, nous allons aborder d'autres sujets très intéressants et très importants pour le GAC. En particulier, la Russie nous a demandé de faire cela à plusieurs reprises. Il y aura donc ici des points clés dont on discutera. Pendant la réunion de l'ICANN70, le PSWG a mené à bien certaines activités et heureusement, Chris et Laureen ont pu le faire et nous allons en parler à la fin de la séance.

Je cède la parole maintenant à Gabriel Andrews, qui nous parlera des recommandations du SSR2 et de la question de la sécurité publique et de l'utilisation malveillante du DNS.

GABRIEL ANDREWS :

Prochaine diapositive s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Alors, nous allons commencer d'une manière générale. Ce sera une révision des recommandations qui ont été présentées par la deuxième équipe de révision sur la sécurité, la stabilité et la résilience, connue sous le sigle SSR2, dans son rapport final, et où il y est dit ce qui suit. Tenant compte des statuts de l'ICANN où l'on établit que des révisions régulières seront effectuées, l'équipe de la révision a mené à bien ces améliorations en ce qui concerne l'interopérabilité, la résilience, la flexibilité et la sécurité du système du DNS. Kerry-Ann et d'autres collègues seront ici présents pour répondre aux questions en ce qui

concerne les recommandations qui ont été faites et qui ont un effet sur le débat concernant l'utilisation malveillante du DNS. Prochaine diapositive.

Ce rapport est un rapport détaillé. On a eu un consensus sur toutes les recommandations, mais ici, il s'agira de toute manière d'un résumé général. Nous allons nous focaliser sur les recommandations concernant l'utilisation malveillante du DNS. Pour des questions de temps, sachez que je ne vais pas mentionner tous les points que vous verrez sur les diapositives parce que vous pouvez les trouver aussi dans le rapport final du SSR2.

L'équipe du SSR2 a marqué sur la recommandation 1 que le SSR1 avait créé 24 recommandations et qu'elles étaient toutes pertinentes, mais qu'elles n'avaient pas été tout à fait mises en œuvre, ce qui a été attribué au fait que les recommandations en elles-mêmes n'étaient pas suffisamment mesurables. Et dans la deuxième recommandation, ils parlaient de la mise en œuvre de toutes les recommandations SSR1 ainsi que de la mesure de toutes les recommandations qui apparaissaient dans ce deuxième rapport. Ceci est bon exemple aussi pour les futures recommandations.

La recommandation 2 suggère la création de ce qu'on appelle une C-suite, c'est-à-dire une nouvelle position avec des nouveaux responsables, et c'est un rôle d'exécution avec des nouveaux cadres supérieurs. Ce sont des rôles qui existent déjà qui concernent le directeur de la sécurité et le directeur de la sécurité de l'information. Les recommandations 3 à 7 concernent les obligations spécifiques ;

ces obligations comprennent par exemple la transparence du budget en ce qui concerne le SSR, les procédures de gestion des risques, des programmes de diffusion et de divulgation et des questions liées au processus de gestion de risques et la continuité des activités.

Les recommandations 8 à 15 sont les plus importantes, celles qui ont le plus fort effet sur les discussions de la communauté sur l'utilisation malveillante du DNS, et c'est ce que nous allons voir. Certaines recommandations, la 8 et la 14 par exemple, sont peut-être les plus problématiques au sein de l'ICANN. La recommandation 8 dit que le rapport du SSR2 a identifié des instances où les critères de l'ICANN n'avaient pas été inclus dans les contrats entre l'ICANN et les parties contractantes. Le SSR2 a montré un exemple de ceci dans le memorandum de 2009 où l'on parlait de conduite malveillante.

Malheureusement, il y a eu une différence entre ce qui était exprimé sur le memorandum et ce qui avait été le résultat des négociations entre l'organisation ICANN et les opérateurs de registre. Ce que fait la recommandation 8, c'est proposer que l'organisation ICANN charge à une équipe de négociations de représenter les parties dans les négociations futures afin d'améliorer la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS pour les utilisateurs finaux, les entreprises et les gouvernements. Évidemment, tout ce qui concerne les contrats est bien sûr soumis à des questions contentieuses et c'est une considération dont il faut tenir compte. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Le SSR2, dans son rapport à la page 34, signale ce qui suit. Pendant le dialogue d'avril 2018 avec l'équipe de révision SSR2, le département de la conformité contractuelle a assuré que les contrats actuels avec les bureaux d'enregistrement et les registres n'autorisent pas l'ICANN à demander aux registres de suspendre ou d'éliminer des noms de domaine qui auraient pu faire l'objet d'une utilisation malveillante et de faciliter la recherche d'une utilisation malveillante systémique du DNS. On demande au Conseil d'Administration de l'ICANN d'instruire le département de la conformité contractuelle de l'ICANN à exiger de manière stricte le respect des obligations en matière de sécurité, de stabilité et de résilience, à suivre et exiger l'exactitudes des données d'enregistrement, à mener à bien des audits externes et à rédiger des rapports régulièrement pour nommer les outils que l'équipe de conformité contractuelle pense ne pas avoir mais qui pourraient être utiles pour pouvoir mener à bien cette question de l'utilisation malveillante du DNS. Il y a même des outils qui pourraient impliquer des modifications dans le contrat. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Pour ceux qui ont participé à d'autres réunions de l'ICANN ces dernières années, nous avons assurément remarqué que les débats de la communauté sur l'utilisation malveillante du DNS ont changé en ce qui concerne l'utilisation malveillante et ce que cela signifie, et c'est ce que nous voyons dans la recommandation 10. C'est une recommandation où l'on demande à l'ICANN de clarifier les termes concernant l'utilisation malveillante. Ce que l'on a fait a été de mettre ces termes sur une page centrale pour pouvoir définir quelles catégories sont à la portée ou hors de la portée de l'ICANN et pour

établir un groupe de travail intercommunautaire s'occupant de mettre à jour ces termes-là tout au fil du temps pour pouvoir y apporter des modifications et pour pouvoir faire une utilisation cohérente de cette terminologie dans tous les documents de l'ICANN, que ce soit les contrats, les plans de mise en œuvre de l'équipe de révision ou d'autres activités, et que tout cela soit employé pour faire référence à la page web qui a été créée à ces fins-là. Il s'agit d'un nouvel effort qui est très important, d'une nouvelle initiative, et l'idée est de créer une liste de termes qui seront utilisés de la même façon par tout le monde, ce qui nous aidera peut-être à encourager ce type de débat. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Je vais sauter la recommandation 7 et je vais me concentrer sur la recommandation 12 qui est importante pour le GAC. La recommandation a quatre clauses pour améliorer l'analyse du rapport sur le DNS. Ceci fait référence au DAAR, c'est-à-dire l'utilisation malveillante des noms de domaine.

L'ICANN doit créer une équipe d'analyse sur l'utilisation malveillante, c'est-à-dire des experts qui n'aient pas de conflit d'intérêt financier ni avec les parties contractantes, ni avec les données contenues dans le rapport. Ils auront la tâche de réviser et de réformer ce rapport sur l'utilisation malveillante du DNS en donnant la priorité aux données qui intéressent à la validation, etc., aussi à la reproduction indépendante des analyses, aussi améliorer les contrats avec les fournisseurs de données pour faire en sorte de les partager pour utilisation non commerciale. Ceci doit être contenu dans le contrat et

la raison pour ceci, c'est que les données sont importantes du point de vue commercial. Il faut donc renégocier les contrats pour que les chercheurs ou enquêteurs indépendants mènent à bien leurs analyses. Puis, on publie les contrats ou résilie ceux qui ne permettent pas de partager des données.

L'organisation ICANN devrait publier ces rapports pour identifier les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement qui contribuent à l'utilisation malveillante. Cela implique aussi de donner la priorité à certains rapports pour avoir une vision plus complète de ces activités d'utilisation malveillante. Je dirais que là, il y a le besoin d'avoir ce type de visualisation. L'ICANN devrait publier ces rapports d'action par les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement en réponse aux réclamations sur les conduites malveillantes ou illégales liées à l'utilisation du DNS.

Voilà donc des choses faites par les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement et cela est en ligne également avec les débats.

Il est important de partager ces faits. On parle vraiment de ce qui se passe en matière d'utilisation malveillante du DNS. Ces actions méritent d'être considérées. Je peux anticiper que le groupe de travail sur la sécurité publique va faire des commentaires et va donner du soutien à ces recommandations et à tout ce ayant trait à l'amélioration du rapport de l'utilisation malveillante. Diapositive suivante s'il vous plaît.

La recommandation 13 fait en sorte que l'organisation ICANN s'occupe de faire quelque chose de centralisé pour l'utilisation malveillante du DNS, comprenant les rapports des parties. S'il y a quelqu'un qui réclame l'utilisation malveillante, il pourra savoir quels sont l'opérateur de registre et le bureau d'enregistrement associés à ces domaines. Il présente la plainte et le portail l'envoie là il le faut. L'ICANN ne se limiterait qu'à la collecte des données et des métadonnées, par exemple l'heure ou d'autres. Et en utilisant ce système, ce serait volontaire pour les ccTLD et obligatoire pour les gTLD. Le SSR2 a dit qu'il faudrait plusieurs années pour la mise en œuvre de cette recommandation. Suivante s'il vous plaît.

C'est la dernière diapositive avec les détails des recommandations. Avec la recommandation 8, ces recommandations 14 et 15 anticipent des conflits au sein de la communauté. La recommandation 14 exige de créer une spécification temporaire pour améliorer la sécurité en se basant sur des données factuelles. Alors, les parties contractantes doivent maintenir le pourcentage des domaines abusifs en-dessous d'un seuil raisonnable. L'organisation ICANN devrait fournir aux parties contractantes une liste de domaines dans leur portefeuille identifiés comme abusifs, leur donner une notification et si ce seuil est dépassé, déterminer un temps pour améliorer la question et enfin, fournir des encouragements financiers du fait d'avoir atteint un pourcentage réduit.

Beaucoup de ces dispositions présentent des conflits. Ces recommandations 14 et 15 sont des encouragements monétaires pour

améliorer le travail. On n'a pas spécifié comment y parvenir d'ailleurs. On peut mener un grand nombre de discussions par rapport à ces recommandations. Nonobstant, il y a des l'espace pour trouver des domaines constructifs de collaboration.

La recommandation 15 serait de lancer un EPDP, un processus accéléré d'élaboration de politiques, pour créer des améliorations à la sécurité. Voilà donc ce qui viendrait après la spécification temporaire sous laquelle l'organisation ICANN établirait des contremesures, différentes mesures correctives en cas de violation de la politique.

Voici donc une nouvelle formulation qui dit que l'organisation ICANN doit terminer les contrats au cas où il y aurait une pratique d'utilisation malveillante. C'est une exigence pour avoir une plus grande conscience à cet égard.

Nous avons donc fini l'analyse détaillée des recommandations et nous passons maintenant à la diapositive suivante.

Les recommandations 16 à 24 sont axées sur l'ingénierie et les normes. Nous ne croyons pas que ceci ait une conséquence sur la sécurité publique, mais cela vise à améliorer la stabilité. Et le GAC bénéficierait du résultat des améliorations sur la sécurité et la stabilité. La suivante s'il vous plaît. Merci.

C'est ma dernière diapositive et le dernier commentaire que je veux faire. Certains commentaires ont été déjà présentés de la part du groupe des parties prenantes des registres et les experts dans l'utilisation malveillante et la sécurité qui participent aux questions

contractuelles. Et la recommandation 14 sur la spécification temporaire, le RSG ne soutient pas la création d'après la spécification 2.

Pour conclure, je voudrais maintenant passer la parole à notre collègue Kerry-Ann et connaître les commentaires pour une clarification de ce qui est contenu dans le rapport. Les collègues du SSR2 peuvent peut-être faire une nouvelle analyse des recommandations qui, de leur avis, justifie la participation du GAC. Kerry-Ann, je vous passe la parole.

KERRY-ANN BARRETT :

Tout d'abord, je veux vous remercier pour votre analyse. En premier lieu, je vais passer la parole au président du SSR2. En plus de ce que vous avez souligné, ce qui a pris le plus grand délai de travail de notre équipe, je vais parler la parole à Russ Housley.

RUSS HOUSLEY :

J'espère que vous m'entendez bien.

Il y a quelque chose qui n'a pas été inclus dans le résumé, à savoir la superposition des recommandations du SSR2 et des équipes de révision précédentes. Nous avons marqué les domaines où il y a des superpositions, mais nous avons inclus ces superpositions pour faire une reformulation plus intense. Si une équipe de révision dit quelque chose, nous avons pensé que ce serait mieux pour marquer l'importance du point de vue de la CCT et du SSR2 pour que la

déclaration soit plus puissante. Nous avons donc inclus des questions signalées par les équipes de révision précédentes, notamment pour encourager et pour promouvoir les aspects vraiment importants.

Peut-être qu'il serait convenable maintenant de connaître quelles sont les consultations des membres du GAC. Nous sommes ici, on s'occupe de la mise en œuvre et pour écouter ce que vous aurez à dire.

KERRY-ANN BARRETT :

Je crois qu'il serait utile de savoir si les membres du GAC ont besoin de précisions. L'équipe a beaucoup réfléchi sur l'institutionnalisation des révisions pour qu'elles ne restent pas en suspens pendant longtemps. Il faut savoir quelles seraient les questions institutionnelles à mettre en place pour qu'elles donnent un bénéfice à long terme.

Je passe donc maintenant la parole à Gabriel Andrews et aux membres du GAC pour savoir s'ils ont leur mot à dire.

GABRIEL ANDREWS :

Je ne suis pas sûr des questions qui sont dans la liste. Je vais demander de l'aide au personnel pour mieux savoir quelles sont les questions.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci Kerry-Ann de votre révision. Manal, vous me permettez de gérer la liste de questions ou c'est vous qui le faites ?

malveillante du DNS (1 sur 3)

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Kavouss a levé la main, donc nous lui passons la parole et après, c'est vous qui gérez la liste.

IRAN : En premier lieu, merci beaucoup de cette présentation si complète qui, en fait... Je ne m'attendais à ce qu'elle soit si utile. Donc merci de tout le travail que vous avez fait. J'ai quelques questions pour des clarifications.

Un grand nombre de ces recommandations ont pour but de contribuer à atténuer ou à résoudre jusqu'à un certain point la question de l'utilisation malveillante du DNS. Quelque chose que je n'ai pas lu dans les recommandations, c'est le cadre chronologique pour la mise en œuvre de ces recommandations en premier lieu, et deuxièmement, la mise en œuvre elle-même. Mais ce qui est le plus important, c'est le contrôle, la supervision de la mise en œuvre pour identifier si on est dans la direction correcte tel que cela a été prévu et possiblement – je dis possiblement – avoir un KPI pour la mise en œuvre.

C'est un processus vraiment long, alors en fonction du moment de la mise en œuvre, en fonction de la forme où cette mise en œuvre sera supervisée, peut-être il faudrait faire des efforts combinés, peut-être établir des règles pour la révision, des règles qui ne seraient pas changées, savoir dans quels domaines pourrait travailler la communauté.

Je m'excuse si mes questions sont trop générales. Peut-être qu'il y aura des réponses qui ont déjà été données par le SSR2, mais

J'aimerais bien recevoir une réponse à mes questions, notamment celle qui concerne la mise en œuvre.

Merci.

GABRIEL ANDREWS : Je vais énoncer le centre de la présentation. Le rapport du SSR2 a présenté un très bon travail au moment d'indiquer à quel moment on pourrait mettre en œuvre chacune des recommandations. Les autres auteurs ici présents et ceux qui guident la mise en œuvre pourraient peut-être compléter la réponse.

RUSS HOUSLEY : J'espère que vous pouvez m'entendre.

KERRY-ANN BARRETT : Oui, on vous entend.

RUSS HOUSLEY : En ce moment, nous en sommes à l'étape suivante. Le rapport a été présenté au Conseil d'Administration qui a demandé des commentaires publics. Ils réviseront le rapport suivant les commentaires et ils décideront des recommandations qui seront mises en œuvre. Ensuite, le personnel élaborera un plan de mise en œuvre pour les recommandations qui ont été approuvées pour leur mise en œuvre.

Les guides, l'équipe de révision, les quatre personnes présentes à cet appel, nous sommes à la disposition du Conseil d'Administration et du personnel tout au long de ce processus pour nous assurer que toute erreur dans la communication ou un manque de clarté dans le texte pourra être résolu. Nous avons fait de grands efforts pour présenter dans le rapport une indication sur le moment où l'on définirait les différentes recommandations sans dire qu'il faut faire ceci ou cela, parce que ce que nous voulions, c'était que la communauté et le personnel puissent exprimer leur point de vue sur les choses, sur les aspects inclus dans les recommandations.

J'espère avoir répondu à votre question.

KERRY-ANN BARRETT :

Je sais que pour chaque recommandation qui fait référence à une autre recommandation à qui elle est corrélée, nous nous sommes occupés pour que ces références croisées soient incluses pour que l'on sache tout au moins où il y a des effets mutuels ou à quel moment on peut mettre en œuvre les recommandations conjointement. C'est une autre manière de mesurer le succès possible.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Il y a une question de Nigel Hickson. Russ ou Kerry-Ann, je crois qu'elle vous est adressée. Elle dit : « Bonjour et merci. Est-ce que je peux demander, excusez-moi si je l'ai manqué, l'équipe du SSR2 aura un webinaire cette semaine pour toute la communauté sur ces recommandations très importantes ? » Je sais que Fabien a mis un lien

sur le chat à propos du webinaire pour l'ICANN70. Je ne sais pas Russ si vous aurez un autre séminaire web au cours de l'ICANN70 ou après.

RUSS HOUSLEY : Nous n'avons pas pensé à faire une présentation. Si c'est utile, nous pourrions vous donner les diapositives de la précédente.

CHRIS LEWIS-EVANS : Merci Russ. On vient de partager le commentaire sur le chat.

Nous allons maintenant céder la parole aux membres du GAC. Nous voyons qu'il y a des questions, par exemple celle de Jorge Cancio qui dit: « Comment les recommandations du SSR2 sont liées au recommandations du CCTRT ? Est-ce qu'elles sont cohérentes entre elles ? »

KERRY-ANN BARRETT : Merci. KC ?

KC CLAFFY : Je suis membre de l'équipe SSR2.

Oui, je crois que cela a eu déjà une réponse auparavant. Nous croyons que toutes les recommandations qui se rapportent aux recommandations du CCT doivent être cohérentes avec ces recommandations. Parfois, il y a une juxtaposition, mais l'idée était

renforcer les recommandations émises par l'autre équipe en ce sens-là.

Je ne sais pas si cela a répondu à votre question.

CHRIS LEWIS-EVANS : Oui, bien sûr. Merci KC.

Nous avons encore deux minutes. Est-ce qu'il y a une autre question ?

GABRIEL ANDREWS : Bien des fois, nous avons eu des difficultés pour évaluer les recommandations parce que cela se rapporte à la création d'une position pour un cadre supérieur pour l'exécution de ces activités. Nous croyons que c'est important, mais on ne comprend pas très clairement quelle est l'idée ou le besoin qui sous-tend tout cela. Les leaders pourraient peut-être expliquer pourquoi cela va être fait et clarifier un peu l'idée.

KERRY-ANN BARRETT : Je crois que je vais donner l'occasion à Laurin de prendre la parole et je compléterai ce qu'elle dira.

LAURIN BENEDIKT : Je suis l'une des leaders de la mise en œuvre.

Comme je l'ai dit tout à l'heure et pour le dire de manière brève, il y a deux questions clés. La première est que cela apportera davantage de

sécurité et permettra de les aborder de manière plus forte. Et c'est une question clé pour que l'ICANN tienne compte de ces recommandations.

La deuxième idée, le deuxième but, c'est que si l'on observe les meilleures pratiques pour la gestion de la sécurité, cette fonction de la sécurité est séparée des autres fonctions parce que nous voulons avoir une certaine présence individuelle. Les personnes qui travaillent sur ce point-là doivent faire aussi un audit, et c'est cohérent d'avoir ces deux divisions et d'aborder ces deux activités séparément.

Je pense que ce sont les deux points les plus importants si l'on tient compte de l'importance de ces points-là, et cela va nous donner une certaine indépendance au sein de l'organisation.

KERRY-ANN BARRETT :

Je veux compléter ce commentaire.

Je crois qu'il y a aussi une situation stratégique de cette position. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de d'autres recommandations, l'avis stratégique au niveau stratégique est important aussi. Et souvent, cela est isolé dans une position. Mais il faut assurer que cela soit établi au niveau stratégique et non pas à un niveau de gestion moyen, mais à un niveau supérieur.

GABRIEL ANDREWS : Je sais que Kavouss demandait quelque chose à propos de la diapositive 6 et de la recommandation pertinente. Merci et merci des réponses aussi.

CHRIS LEWIS-EVANS : Nigel, je vois que vous venez de poser une question sur le chat que nous pourrions peut-être aborder après la présentation sur l'utilisation malveillante du DNS qui sera faite par notre collègue.

Sur ce, je voudrais céder la parole à nos collègues du GAC qui feront la présentation sur le DNS. Ce sera la présentation du Japon sur l'utilisation malveillante du DNS. Merci beaucoup.

SHINYA TAHATA : Bonjour. Je m'appelle Shinya Tahata. Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je voudrais d'abord remercier les leaders du GAC et les coprésidents du groupe de travail sur la sécurité publique de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole.

Cette présentation proposera un projet à considérer pour renforcer l'engagement par rapport aux audits par exemple et sur les décisions sur l'utilisation malveillante du DNS.

L'utilisation malveillante du DNS est un problème très grave aussi au Japon. Si vous regardez ce graphique, vous verrez qu'il y a environ 5 000 URL qui sont dénoncés comme des sites de hameçonnage et ces dénonciations sont faites chaque mois. Ces URL sont utilisés pour tromper les utilisateurs qui croient qu'il s'agit de sites web de banques

connues ou de centres d'achats. Pour réduire le nombre de noms de domaine à utilisation malveillante, nous croyons qu'il est important pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement de réaliser par rapport des [vérifications] des données d'enregistrement et la suspension dans le domaine des contrats de l'ICANN. Nous croyons aussi que nous devons mettre l'accent et demander aux bureaux d'enregistrement et aux opérateurs de registre de respecter ces contrats. Ce serait la façon la plus adéquate de résoudre cette question de l'utilisation malveillante des noms de domaine. Prochaine diapositive.

Les contrats de l'ICANN comprennent certaines clauses que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre doivent respecter en ce qui concerne l'utilisation malveillante. Pour les contrats de registre, il y a une clause où l'on demande aux bureaux d'enregistrement d'inclure dans leurs contrats d'enregistrement une clause interdisant les activités illégales. On prévoit aussi des conséquences pour ces activités, ce qui inclut la suspension du nom de domaine. Et le contrat d'enregistrement des bureaux d'enregistrement demande aux bureaux d'enregistrement d'enquêter et de répondre de manière adéquate à toute plainte concernant une utilisation malveillante. Le RAA stipule aussi que les fournisseurs des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire devraient donner aux personnes qui veulent dénoncer une utilisation malveillante la possibilité de le faire. Nous croyons que ce serait la meilleure façon d'aborder l'utilisation malveillante du DNS. Prochaine diapositive s'il vous plaît.

Il y a cependant certains opérateurs de registre ou certains cas où les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement et les fournisseurs de services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire montrent des directions qui ne sont pas valables, comme un point de contact dédié pour l'utilisation malveillante et qui ne répondent pas aux réclamations faites pour utilisation malveillante. Nous savons à l'heure actuelle que l'ICANN fait des audits sur les opérations des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre et nous croyons qu'il faut faciliter ces audits. Il faut aussi discuter des modalités plus efficaces de réalisation de ces audits en confirmant par exemple la conformité par rapport à ces clauses dans chacun des contrats.

Idéalement, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre devaient enquêter de manière volontaire et prendre des mesures adéquates devant toute question d'utilisation malveillante pour pouvoir assurer que les opérations des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre respectent la conformité contractuelle dans ses contrats avec l'ICANN. Le Japon voudrait proposer au GAC de commencer à débattre de la possibilité de trouver des mesures adéquates pour renforcer ce caractère exigible dans un audit. Nous pouvons débattre par exemple différentes idées pour pouvoir mettre en œuvre un programme d'audit de conformité contractuelle, augmenter le nombre de bureaux d'enregistrement et d'opérateurs de registre qui font l'objet d'audit, faire davantage d'audits chaque année, encourager le contrôle sur l'utilisation malveillante, renforcer la sécurité du DNS.

Voilà tout ce que j'ai à dire pour ma présentation. Je vous remercie de votre temps.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci de votre présentation. C'est intéressant de voir comment vous voyez la question de l'utilisation malveillante du DNS et comment vous avez signalé le point 8 du RAA qui est clé pour pouvoir offrir un audit et répondre à l'utilisation malveillante du DNS. Merci de votre collaboration.

Kavouss, je vois votre main levée. Allez-y s'il vous plaît. Avez-vous des questions par rapport à cette présentation ?

IRAN :

J'ai une question et un commentaire.

Je veux tout d'abord remercier mon collègue du Japon.

Je crois que le fait d'avoir des audits, c'est quelque chose d'important ; je suis absolument pour. Il y a les audits internes et les audits externes, les audits internes au sein de l'ICANN et les audits externes en dehors de l'ICANN qui sont menés à bien par quelqu'un d'impartial ayant une vision pour déterminer si l'audit interne a été bien fait ou pas.

En général, je suis pour les audits. Comment le faire ? C'est quelque chose dont il faut débattre. Il faut créer un plan de travail pour la création d'audits au sein de l'ICANN, puis on parlera des audits

internes et externes, des rapports d'audit. Je crois que tous les ans, il faudrait qu'il y ait un rapport d'audit à présenter après chaque réunion de l'ICANN.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci Kavouss.

Nous avons d'autres diapositives sur l'utilisation malveillante du DNS. Je voudrais aborder ces diapositives et passer aux questions. Nous passons maintenant aux diapositives qui ont trait à l'utilisation malveillante du DNS.

Les premières diapositives contiennent des informations sur le travail et sur le contexte où l'on a effectué le travail de l'utilisation malveillante du DNS. La plupart de nos collègues du GAC sont au courant de ce travail qui a été fait récemment et de la manière dont ce travail s'est répandu au sein de la communauté. Il est important de signaler qu'une partie de ce travail a été fait avec d'autres groupes de parties prenantes et aussi avec d'autres membres de la communauté de l'ICANN.

Les points les plus importants sont les suivants à mon avis et tout cela est lié aux travaux les plus récents. Pour ce qui est du cadre de l'utilisation malveillante du DNS, il y a plus de 50 signataires. Le PIR a commencé un institut pour l'utilisation malveillante du DNS et je crois qu'on est près de le finir, à moins d'un mois. Et il était très intéressant de voir quelles sont les recommandations qui vont être mises en œuvre pour les parties contractantes.

Cette semaine, nous aurons une séance avec le groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS où l'on fera une analyse au niveau des registres et des bureaux d'enregistrement. L'idée est de participer avec la communauté et d'avoir la compréhension de la manière dont l'utilisation malveillante affecte les parties intéressées et ce que l'on peut faire du point de vue des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement. Nous passons maintenant à la diapositive suivante s'il vous plaît.

Tel que je l'ai mentionné précédemment au cours d'une séance pendant l'ICANN69, on a demandé au PSWG de présenter des propositions concrètes sur l'atténuation de l'utilisation abusive du DNS pour la considération du GAC. Nous avons pris en compte divers aspects et c'est une question clé pour nous à propos de l'impact de l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons aussi essayé de comprendre la manière d'articuler correctement les questions liées à l'utilisation malveillante du DNS et à l'utilisation de l'internet en général, et que tout cela soit connu au sein de l'ICANN.

L'une des manières dont l'utilisation malveillante affecte les utilisateurs, c'est le cyberdélit. Il y a une ou deux définitions générales de l'utilisation malveillante qui affecte les utilisateurs et que les gens pourraient comprendre. Un de ces domaines identifiés a trait au hameçonnage des courriels et cela a un grand impact sur les utilisateurs. Il est important également de mener des actions à temps. Récemment, il y a eu des actions qui ont été effectuées du point de vue des agences de l'application de la loi. Je crois qu'il est clé de

comprendre ceci est la manière d'être plus proactifs pour ce qui est des mesures à prendre lorsque l'on détecte une situation d'utilisation malveillante du DNS.

Un autre domaine que l'on a pris en considération – et d'ailleurs, on a mené un grand débat avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement – a trait au fait de commencer à partager des informations entre les parties. Ceci, on l'a mis en œuvre dans toutes les activités. Nous avons également mentionné que même dans la révision du SSR2 il faut améliorer et normaliser le rapport sur l'utilisation malveillante pour que ceci soit mieux diffusé. Ceci a été inclus dans le communiqué pour préciser que les collègues des agences d'application de la loi des différents pays sont représentés au GAC et qu'ils soient au courant de tout cela, non seulement qu'ils puissent y avoir accès mais pour qu'ils partagent l'information avec les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement.

Enfin, je crois qu'il y a une question clé, à savoir l'éducation des utilisateurs finaux. Je crois qu'il est très important qu'ils comprennent non seulement l'utilisation malveillante du DNS, la manière dont cela peut les affecter, mais aussi comment l'aborder et ne plus être victime du cyberdélit.

Cela dit, je vais passer la parole à Laureen pour qu'elle nous parle de la prochaine diapositive et là, nous allons nous concentrer sur une série de points liés à la sécurité. Merci, allez-y Laureen.

LAUREEN KAPIN :

Je tiens à remercier mon collègue du Japon parce qu'un grand nombre des questions identifiées sont précisément des questions sur lesquelles on travaille au sein du groupe sur la sécurité publique.

Je sais aussi que l'on a peu de temps. Je vais donc avancer brièvement et on aura l'occasion de poser des questions à la fin. Nous essayerons également d'aborder tout ce qui est possible au sein du PSWG.

Dans l'espace de travail de la communauté, nous voulons travailler avec les groupes des parties prenantes pour identifier des questions à aborder avec des points en commun et aussi pour débattre des opportunités d'aborder la question, ce qui inclus des efforts d'élaboration de politiques. Il y a des questions qui ont été suggérées par les équipes de révision, le SSR2 et la CCT, où l'on cherche une approche proactive pour aborder la question de l'utilisation malveillante du DNS et aussi des programmes de confiance de notification similaires à ceux utilisés par certains opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement. C'est un bon modèle et une bonne pratique.

Nous aimerions aussi faire la clôture du débat sur l'utilisation malveillante du DNS parce qu'on a beaucoup travaillé à cet égard et les contrats contiennent déjà des dispositions cohérentes. Les contrats des nouveaux gTLD par exemple incluent des définitions qui parlent de la sécurité et de l'utilisation malveillante du DNS.

Il y a aussi un autre point important mentionné par le collègue du Japon ayant trait aux contrats existants. Ces contrats contiennent des

dispositions qui doivent être respectées et clarifiées parce qu'il y a des lacunes que l'on a identifiées. Aussi, le rapport fait par les collègues de l'ICANN dans le cadre du système DAAR, tout cela est extrêmement utile et pourrait l'être encore plus s'il y avait des informations concernant les registres et les bureaux d'enregistrement et l'attitude des registres par rapport à certaines activités.

On a aussi l'exemple des ccTLD qui adoptent les meilleures pratiques. On a eu l'exemple de .eu et .uk qui ont mis en place un modèle des meilleures pratiques. Il y a aussi la possibilité d'avoir plus de données sur l'utilisation malveillante du DNS pour garantir que nos mécanismes soient vraiment utiles.

Je vois qu'il y a certaines questions à débattre, par exemple les améliorations des dispositions de la diffusion des contrats et des définitions. Il y a certains résultats qui viennent du travail de politique actuel. Cela sera débattu dans la séance de mise à jour du PSWG.

Il nous reste quelques minutes pour des questions. J'aimerais donc vous passer la parole pour ces questions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je m'excuse de vous interrompre. Nous avons quelques questions dans le chat. Je crois que je pourrais les lire.

Il y en a une du représentant du Maroc qui dit: « Une des recommandations proposées a trait à la possibilité ou à l'autorité donnée à l'organisation ICANN de mettre fin à des contrats au cas où il

y aurait des conduites répétées et des pratiques de l'utilisation malveillante par une partie contractante. Pour les cas des bureaux d'enregistrement, quelle serait la base légale pour cette recommandation ? Y a-t-il une mesure pour respecter les droits des clients des bureaux d'enregistrement au cas où un contrat serait terminé ? »

Vous voulez que je lise toutes les questions d'abord ?

LAUREEN KAPIN :

Je crois que cette question a trait aux recommandations du SSR2. Je vais donc passer la parole à mes collègues du SSR2 qui sont mieux placés pour répondre à la question.

GABRIEL ANDREWS :

Nous pourrions nous référer à un EPDP.

KERRY-ANN BARRETT :

Pour ce qui est du SSR2, je ne sais pas si KC est là, mais la justification serait qu'il ne s'agit pas d'une « termination » automatique, mais d'ouvrir une négociation contractuelle pour décider. Comme Andrew le disait, le résultat devrait examiner la faisabilité et reconnaître la situation. Il s'agit plutôt de penser quelles sont les formes contractuelles permises pour reconnaître cette situation. Mais la base ou le fondement juridique doit être inclus dans la négociation contractuelle. Je ne peux pas vous répondre plus longuement parce qu'on n'a plus le temps.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kerry-Ann.

Il y a une question de la CTU, l'Union des télécommunications des Caraïbes : « Souvent, l'on mentionne qu'il n'y a pas encore de définition pour la communauté toute entière de ce qu'est l'utilisation malveillante du DNS. Jusqu'à quel point cela représentait un défi au moment d'élaborer les recommandations et qu'elles soient acceptées ? »

LAUREEN KAPIN : Kerry-Ann, vous avez la parole.

KERRY-ANN BARRETT : Si vous avez une meilleure réponse, vous pouvez la présenter.

Pour nous, cela a été très difficile tout au long des années dans cette révision. Nous avons essayé de trouver sur le site web de l'ICANN une reconnaissance ou une autre définition de la part d'autres équipes de la révision. L'une de nos recommandations essayait de consolider tout cela, qu'il y ait un seul lieu où l'on puisse trouver ces définitions.

LAURIN BENEDIKT : Merci Kerry-Ann.

C'est un souci important comme cela a été dit à maintes reprises dans le rapport, et c'est difficile de travailler sur quelque chose s'il n'y a pas

un accord sur ce dont on parle vraiment. Il y a plusieurs années que cette discussion se déroule et c'est un point clé pour lequel nous devons trouver un certain type d'accord. L'une des manières de gérer cela, c'est de dire que nous avons besoin d'indicateurs clés de performance, des KPI plus clairs nous permettant de mettre en chiffres et sur un texte clair ce dont nous parlons.

GABRIEL ANDREWS : Nous avons perdu l'audio.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui.

LAUREEN KAPIN : Manal, je sais que nous n'avons pas le temps. Si vous le permettez, j'ai une réponse brève, ou bien je peux la présenter dans la séance du groupe sur la sécurité publique.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Si elle est très courte, allez-y, Lauren.

LAUREEN KAPIN : Pouvons-nous voir la diapositive 22 ? Je voulais dire très brièvement – et nous en parlerons de manière plus détaillée après – que nous pensons qu'il y a déjà des définitions disponibles. Nous pourrions en discuter dans le détail, mais l'équipe de la révision de la CCT a discuté

des définitions par consensus qui existaient déjà dans le rapport et des les contrats de l'ICANN ; il y a des textes vraiment spécifiques. Dans l'ensemble, je crois que cela constitue une excellente base pour aller de l'avant par rapport à ce que la communauté a déjà identifié comme une définition de l'utilisation malveillante du DNS. Nous pouvons continuer à discuter sur ce texte dans la séance de discussion sur la sécurité publique qui se tiendra plus tard.

Merci Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen.

Nous allons finir par un commentaire de la Commission européenne qui dit sur le chat : « J'aimerais bien faire un commentaire sur le travail extraordinaire fait par l'équipe du SSR2 au moment d'élaborer un rapport très clair et opérationnel sur la question cruciale de l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. C'est vraiment très positif que l'équipe du SSR2 ait examiné les mesures à court terme, y compris l'obligation contractuelle et les mesures à long terme. Je suis d'accord en ce sens que la discussion sur la mise en œuvre des recommandations du SSR2 est essentielle. Et la communauté doit s'impliquer pleinement dans cet effort collectif. »

Je demande aux interprètes de m'excuser si j'ai lu un peu trop vite pour une question de temps. Nous avons déjà débordé sur l'heure de cinq minutes.

Je veux vous remercier tous, Chris, Gabriel, Laureen, Shinya, le SSR2, Laurin, Kerry-Ann, Russ et bien sûr, j'oublie un bon nombre de collaborateurs. Nous vous remercions de cette analyse très minutieuse et consciencieuse des recommandations du SSR2 ainsi que des élaborations récentes sur l'utilisation malveillante du DNS, les prochaines mesures et une proposition d'améliorations faite par notre collègue du Japon.

Sur cela, nous allons faire une pause de 25 minutes. Veuillez s'il vous plaît revenir ici à 10 h 30 heure de Cancún ou 15 h 30 heure UTC où nous aurons une mise à jour du groupe de la sécurité publique. Ensuite, nous allons commencer nos discussions sur les procédures pour les séries ultérieures. Merci beaucoup à vous tous.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**